



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 MAI 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre ;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD, Madame Elisabeth MALISOUX, Echevins ;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS ;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT, Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN, Monsieur Christian MATTART, ~~Madame Françoise TARPATAKI~~,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA, ~~Monsieur Kevin GOOSSENS~~, Madame Caroline LOMBA, ~~Madame Christine BODART~~, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha François, ~~Madame Gwendoline WILLIQUET~~, Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSÉN, Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

**6.8. OBJET : B.E.P. Environnement - Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023
- Mandats de vote**

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'affiliation de la Ville d'ANDENNE au Bureau Economique de la Province de NAMUR, B.E.P. en abrégé ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales du B.E.P., à savoir en l'occurrence MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Françoise LEONARD, Echevins, Natacha FRANCOIS et Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Conseillères communales ;

Vu le mail du 5 mai 2023 du B.E.P. annonçant la tenue de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mardi 20 juin 2023, à 17h30, en la Salle "Le Mazamet", Place Docteur Jacques, 5520 ANTHER ;

Vu l'ordre du jour de cette Assemblée générale, lequel se présente comme suit :

BEP Environnement

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 décembre 2022 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2022 ;
3. Approbation des comptes 2022 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2022 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Désignation de Madame Lina PORROVECCHIO en qualité d'Administratrice représentant le Groupe "Province" au sein du Conseil d'Administration ;
9. Décharge aux administrateurs ;
10. Décharge au Réviseur.

Vu la documentation relative à ces points ;
Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023 :

Point 1. : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 décembre 2022

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2. : Approbation du Rapport d'activités 2022

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3. : Approbation des comptes 2022

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4. : Rapport du Réviseur

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5. : Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6. : Approbation du Rapport de gestion 2022

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7. : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8. : Désignation de Madame Lina PORROVECCHIO en qualité d'Administratrice représentant le Groupe "Province" au sein du Conseil d'Administration

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 9 : Décharge aux administrateurs

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 10. : Décharge au Réviseur

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'Assemblée générale ordinaire programmée le 20 juin 2023, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 20 juin 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise au Bureau Economique de la Province de NAMUR, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux

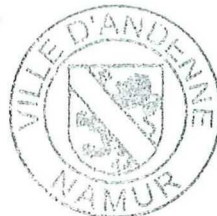
Philippe Rasquin

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald Gossiaux



Claude Eerdekens

